

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025
Date d'affichage et de convocation 19 juin 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puisseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 17	<u>Etaient présents:</u> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Martine POUILLIE, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Gilles MEKLER, Olivier BECRET, Kadidiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Francis KLEIJN et Flavien PARISI. <u>Pouvoirs:</u> Jean-Jacques PERCHAT à Elodie SIMONE. <u>Absents:</u> Djemaï LASSOUED, Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Estelle BOCKEL, Caroline THUEZ, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG, Nathalie CHEVALLIER et Antoine CALDICOTE. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Martine POUILLIE

2025/030 - DECISION MODIFICATIVE N°2 – INSUFFISANCE DE CREDIT CHAPITRE 041

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le budget de la ville,

Considérant l'insuffisance de crédits au chapitre 041 (opérations patrimoniales) pour récupérer l'avance forfaitaire du marché concernant la construction d'un ascenseur au sein du groupe scolaire Marcel Pagnol d'un montant de 5 155,16€,

Madame BERGERAT propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 :

Dépense d'investissement :

- Chapitre 041 – compte 21351 (installation générale des bâtiments publics) = + 3 000€

Recette d'investissement :

- Chapitre 041 – compte 238 (avances versées sur commandes d'immo. corporelles) = + 3 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la décision modificative détaillée ci-dessus et autorise le maire à signer tous les documents y afférents.

Le Secrétaire,

Martine POUILLIE



Le Maire,

Yves MURRU



Fait et délibéré le 25/06/2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire certifie avoir fait afficher sur le site de la Mairie

Le compte-rendu de la délibération ci-contre

Le Maire certifie exécutoire la présente,

transmise en sous-préfecture de Sarcelles